

# Echos des mobilisations (2 juillet 2026)

## Seine-Maritime

### MOTION DES PERSONNELS

#### Ecole Jean-Jacques Rousseau de DEVILLE-LES-ROUEN

La création de 8 places d'IME au sein notre école s'inscrit dans un projet expérimental de « dispositif inclusif » qui nous paraît inadéquat avec notre situation.

Notre équipe pédagogique est déjà confrontée aux réalités de l'inclusion et considère que les possibilités d'inclusion sont déjà à leur maximum dans notre école.

Nous ne voulons pas mettre en danger notre santé pour répondre à des exigences institutionnelles qui ne prennent pas compte de la réalité du terrain. Plusieurs d'entre nous en ont déjà fait les frais.

Si ce projet, pour lequel nous ne sommes pas volontaires, devait s'imposer à nous, nous revendiquons :

- L'attribution d'un poste d'enseignant spécialisé dédié au dispositif
- L'attribution d'une classe supplémentaire pour diminuer le nombre d'élèves par classe
- Le retrait du poste berceau dans l'école
- L'affectation à titre provisoire de Mme Elisa DURAND en tant que titulaire de secteur pour l'année scolaire 2026-2027
- L'attribution d'un service civique dans l'école
- Une augmentation de 25% de la décharge hebdomadaire de la direction d'école
- La mise en place de journées de remplacement (de type pondération) à hauteur d'une par mois pour mettre en place le suivi des élèves
- Une rémunération spécifique liée à l'implication dans ce projet innovant.

Dans le cas contraire, nous serons en grève dès le jour de la rentrée en septembre 2026 pour dénoncer les conditions de travail insupportables que ce projet nous imposera.

Les enseignantes de l'école JJ Rousseau de DEVILLE-LES-ROUEN

## Hérault

### Communiqué intersyndical :

#### **Des professeurs des écoles sommés de donner des noms des élèves dont les parents refusent une fermeture de classe : où va-t-on ?**

C'est avec une certaine stupeur que nos organisations syndicales FSU, FNEC FP FO, SUD Education avec la FCPE 34 ont appris la demande d'une IEN auprès d'une directrice d'école pour que celle-ci donne les noms des parents qui se trouvaient ce matin devant l'école Emile Combes du quartier des Cévennes de Montpellier, protestant contre une fermeture de classe.

Devant l'impossibilité d'identifier les parents, l'IEN a aussi demandé à la directrice de donner les noms... des enfants !

Choqués, des parents voient maintenant le nom de leur enfant livré à l'administration. Nous prenons cette affaire très au sérieux.

Dans quel but un membre de l'administration souhaiterait collecter les données personnelles d'enfants dont les parents participent à une action ?

Ces méthodes totalement choquantes, digne de temps assez sombres, sont indignes de l'Education Nationale.

Nos organisations syndicales tiennent à rappeler à l'administration que le règlement général sur la protection des données impose un principe de limitation des finalités et de minimisation des données (RGPD), et la loi Informatique et liberté (LIL) impose de son côté que toute collecte de données par une administration doit être « justifiée et proportionnée ».

Surtout, nous attirons l'attention que l'article 226-16 du code pénal dispose : « Le fait, y compris par négligence, de procéder ou de faire procéder à des traitements de données à caractère personnel sans qu'aient été respectées les formalités préalables à leur mise en oeuvre prévues par la loi est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. »

Nous demandons donc à l'IEN d'arrêter immédiatement toute demande de collecte de données illégales. A ne pas le faire, celle-ci s'expose à des poursuites pénales. Nos organisations syndicales se réservent le droit de leur côté de saisir le tribunal administratif sur le fondement de la violation des libertés fondamentales d'expression et de manifestation (article 10 et 11 de la CEDH), de la violation du RGPD et de la LIL.

Montpellier, le 30 juin 2026

FSU, FNEC FP-FO, SUD Education et FCPE 34

## Charente-Maritime



### **Motion des personnels d'éducation et des représentants des parents de la PEEP et de la FCPE du collège Caillié de Saintes**

A la rentrée 2023, le collège a perdu une classe.

A la rentrée 2024, il a dû mettre en place les groupes « de niveaux » en 6ème et 5ème avec seulement 3h de plus sur la DGH.

A la rentrée 2025, il a perdu deux classes.

A la rentrée 2026, il devait perdre deux classes, mais au dernier moment, le rectorat a décidé de supprimer une sixième de plus pour un écart de 3 élèves par rapport au seuil maximal, alors que tous les ans il y a des entrées avant la rentrée et en cours d'année, et que le dispositif ULIS n'est pas au maximum de sa capacité. Cette décision signifie des effectifs à 28 en 6ème et à plus de 28 sur les niveaux 5ème, 4ème et 3ème.

Cette annonce vendredi 26 juin prend tout le monde de court, et demande à l'équipe de direction de revoir totalement la DGH en quelques jours.

Ces suppressions de classes au fur et à mesure des années signifient une dégradation des conditions de travail des personnels et des conditions d'apprentissage des élèves. Ces dotations en baisse suppriment des groupes en langues, en sciences, les dispositifs mis en place, la possibilité de mener des projets. Elles vont entraîner des services partagés et des compléments de service de plus en plus éloignés pour les enseignants. Les répartitions en sont bouleversées et les solutions trouvées sont anti-pédagogiques : par exemple une classe de troisième sera partagée entre trois professeurs en français.

La baisse démographique a bon dos ! Elle devrait être une chance d'améliorer les conditions d'apprentissage et l'encadrement des élèves, la formation des futurs citoyens. Mais le rectorat l'utilise au-delà de ses conséquences pour atteindre l'objectif des 4 000 suppressions de postes prévu dans le budget 2026.

Pendant ce temps le budget de l'Armée explose : doublement en dix ans, sans parler des 6 milliards d'euros de rallonge sur le budget 2026 pris sur les budgets des collectivités territoriales et de la Sécu. C'est toujours plus pour l'Armée, les grands patrons, l'enseignement privé et toujours moins pour les services publics et notamment l'École publique.

Pour exemple, les sommes rendues par les rectorats depuis trois ans (presque un milliard d'euros) auraient permis de financer des dispositifs efficaces de rafraîchissement des salles de classe pour toutes les écoles et établissements de France plutôt que renvoyer les élèves chez eux ou faire classe au mépris de sa santé et de celle des élèves !

Nous refusons de sacrifier l'École publique au nom de la guerre ou de la stabilité. Nous exigeons l'annulation des suppressions de postes, la création de classes et de postes pérennes partout où c'est nécessaire et dans toutes les catégories de personnels.

**Pour le collège, nous demandons :**

- l'annulation des fermetures de classes
- le financement en HSE par le rectorat de toutes les missions supplémentaires
- qu'il n'y ait pas plus de deux élèves en situation de handicap dans la même classe l'année prochaine, et donc la création de deux postes d'AESH affectés au collège.

Nous continuons de revendiquer la création d'un poste d'infirmière supplémentaire, de deux postes d'AED, ainsi que la création de postes de remplaçants pour les AESH, les AED, les personnels administratifs, les personnels de direction, les infirmières...

**Nous décidons d'alerter les médias et les parents d'élèves et :**

- de refuser d'être PP de 6ème à la rentrée
- d'un rassemblement devant le collège mercredi 1er juillet à 12h
- d'une réunion syndicale le jour de la pré-rentrée, lundi 31 août, à 11h, pour discuter de la grève à partir du lendemain et de participer à la réunion publique organisée à Saintes à 18h, salle Saintonge.

## Hauts-de-Seine

### Préavis de grève au Collège La Fontaine à Antony

Monsieur le Recteur d'académie,

Les sections du SN-FO-LC et de la CGT Educ-Action du Collège La Fontaine à Antony déposent le présent préavis de grève portant sur la journée du mardi 1er septembre 2026 , celle du mercredi 2 septembre 2026, celle du jeudi 3 septembre 2026 et celle du vendredi 4 septembre 2026, afin de permettre aux personnels du second degré, d'enseignement, d'éducation et de psychologie ainsi qu'aux AESH de pouvoir cesser le travail à l'occasion de cette journée.

Le motif en est :

Suppression d'une division de 6ème qui entraîne des effectifs par classe trop élevés dans les divisions restantes pour pouvoir mener à bien les missions d'enseignement et la prise en charge adéquate des besoins de tous les élèves, dans un établissement doté de surcroît de dispositifs UPE2A et ULIS.

Nous demandons le maintien de cette cinquième division de 6ème, sans laquelle les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels seraient fortement dégradées.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur d'académie, en notre attachement au service public d'éducation.

Sophie Duclos

pour la section syndicale SN-FO-LC du collège

Valérie Roger

pour la section syndicale CGT Educ'Action du collège

### Communiqué des sections SNES et SNFOLC du Collège Blériot de Levallois

Pour le Collège Blériot de Levallois, la DSDEN 92 s'est entêtée à sous-estimer les prévisions d'effectifs sur le niveau 6e afin de financer une division en moins et supprimer des postes. Sa mission a réussi puisque trois postes occupés ont été supprimés. La colère est grande de voir ces trois collègues, investis et reconnus dans leur travail quitter le collège à la rentrée prochaine.

A ce jour, 128 élèves sont inscrits sur le niveau 6e, pour seulement 4 divisions financées. Cela impliquerait donc des classes à 30, 31 ou 32 élèves. C'est inacceptable pour toute personne soucieuse de la réussite des élèves. Malgré la demande d'audience et les courriers, aucun abondement de DHG n'a été effectué à ce jour.

L'engagement pris par la DASEN adjointe en audience en mars de donner des heures pour ouvrir une cinquième division si le seuil de 120 élèves était dépassé n'a pas été respecté.

Même si elles ne sont pas de droit, la DSDEN a refusé toutes les dérogations : celles des sections sportives comme des fratries. Notre établissement a obtenu des résultats sportifs encensés par la DSDEN lors de l'audience de mars pour assécher ce potentiel attractif en juin. C'est plus de dix élèves qui n'auraient pas la chance d'être au collège Blériot.

Le conseil d'administration du Collège Louis Blériot de Levallois, réuni le 29 juin 2026 a demandé au travers d'une motion adoptée à l'unanimité qu'un abondement de 30 heures soit effectué pour ouvrir une division supplémentaire sur le niveau 6e.

Le lendemain, nous avons appris que plutôt qu'ouvrir une classe, la DSDEN 92 avez pris la décision de désinscrire des élèves qui avaient procédé à leur inscription au sein de l'établissement, en jouant sur des dérogations préalablement refusées.

Cette pratique choque profondément les personnels et les parents, et traduit un manque de sincérité dans le dialogue que nous avons pu avoir ces derniers mois quand à notre DHG. La confiance est rompue.

Les élèves ne sont pas des pions que l'on peut déplacer une semaine après l'autre pour satisfaire une logique comptable délétère.

Les élèves ne sont pas des sardines que l'on entasse dans des classes par paquet de 30.

Le travail mené par toute la communauté éducative du Collège Blériot pour rendre l'établissement attractif ne pas être méprisé à ce point par des décision hors-sol.

Les sections SNES-FSU et SN-FO-LC du Collège Louis Blériot de Levallois appellent les personnels du Collège à se réunir le vendredi 3 juillet au matin devant la DSDEN afin qu'une délégation soit reçue, conformément à une demande envoyée il y a deux semaines et restées sans réponse. Notre colère est grande et la revendication d'une ouverture de 6ème doit être satisfaite immédiatement !

Le préavis de grève déposé pour l'ensemble des jours de la rentrée est maintenu, et nous invitons les personnels à se réunir le lundi 1er septembre lors de l'HMIS déposée afin d'organiser la grève sur l'ensemble de la semaine de la rentrée.

Dans ces conditions, exercer lors de la rentrée le 2 septembre et les jours suivants nous semble impossible. La DSDEN des Hauts-de-Seine en porte l'entière responsabilité.

Levallois-Perret, le 01/07/2026

## Loire-Atlantique



Les personnels et les parents exigent ensemble la création des classes et des moyens nécessaires dans les collèges et les lycées.

À l'initiative du SNFOLC 44, un rassemblement intersyndical a permis de regrouper les délégations d'établissement sur leurs revendications.

Certaines étaient reçues en audience.

Près de 150 personnels de l'Éducation nationale et parents d'élèves ont ainsi répondu présent ce mercredi 1er juillet devant la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

Les raisons de la colère sont simples. Ce sont à ce jour des dizaines de collèges et de lycées publics pour lesquels le compte n'y est pas : ouverture de classe mais sans nouvelle dotation d'heure ou insuffisante, effectifs à plus de 30 élèves, refus d'ouverture de classe alors que des élèves sont sur liste d'attente, perte de postes d'assistants d'éducation, moyens insuffisants en AESH, etc.

La situation conduit à l'inévitable dégradation des conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves. La colère est partagée autant par les personnels que par les familles.

FO a fait le lien entre les 36 milliards d'€ encore alloués à la loi de programmation militaire et la reprise de moyens exigée par le Premier ministre dans les ministères afin de financer l'effort de guerre. Par exemple, seraient repris 200 postes d'assistants d'éducation.

Les personnels feront le point sur ce qu'ils auront obtenu ou pas et décideront des initiatives à prendre dès la rentrée scolaire.

## Ariège



Aux adhérents de l'Ariège

Chères, chers Camarades,

Un mot d'abord sur le collège Pasteur de Lavelanet. Jeudi 25 juin, les parents bloquaient massivement l'accès de l'établissement dès 5h30 le matin. Ils protestaient contre la suppression d'une troisième. A l'appel de Nans, notre éminent membre du bureau professeur d'Education musicale dans ce

collège, Emmanuel et Alan sont venus soutenir le blocus. Face au mouvement et en dépit des assurances des parents de ne pas bloquer le Dnb, le Dasen a décidé de délocaliser les épreuves dans le lycée professionnel voisin. Coup de théâtre le soir après l'audience, les épreuves auront finalement lieu au sein du collège. Les collègues ont dû venir tout installer jusqu'à 20h30.

Scandaleux !

Les parents de Pasteur et les collègues ne veulent pas en rester là. Face au mépris du Dasen, ils ont demandé une audience au recteur avec l'intention de lui faire connaître les méthodes employées par M.Alberici et le chaos qu'il a créé tout seul pour les élèves de troisième du collège.